Réseau de transport d'électricité

CURTE – CAM
GT Distributeurs
Responsabilité des GRD dans le dispositif RE

Réunion du 25 juin 2012

Sommaire

- **Retour sur la proposition des GRD**
- **Propositions de RTE**

Retour sur la proposition des GRD

Les GRD proposent de modifier le processus RecoTemp en complétant le M+14 de l'envoi des courbes télérelevées puis en introduisant un M+26 pour traiter des corrections après un délai de contestation d'1 an suivant le M+14.

Il convient de rappeler que depuis 2004, le processus Ecart et Recotemp fonctionne globalement bien. Sur les 7 dernières RT, il n'y a eu que très peu de cas d'erreur GRD.

- 46 839 relances GRD pour absence d'envoi
- 18400 alertes énergie 20%

réalisées par RTE depuis le début du mécanisme.

Retour sur la proposition des GRD

Commentaires sur le processus proposé :

- Complexité amplifiée du nouveau processus qui induit un calcul double sur deux périodes RT consécutives.
- Processus qui ne résout pas tous les cas car une erreur GRD est toujours possible lors de l'envoi M+26.
- Coût élevé à mettre en regard des gains escomptés, des solutions moins onéreuses sont plutôt à envisager.
- Allongement d'un processus déjà long - passage de M+26 à M+38 pour le premier mois d'une période RT.
- Impact sur la clôture du compte A/E qui serait aussi décalée d'un an.
- Risque financier accentué pour RTE en cas de défaillance d'un acteur.

Retour sur la proposition des GRD

- Introduire un M+14 pour les courbes télérelevées n'est pas dans l'esprit du processus global qui prévoit deux phases distinctes visant à corriger les énergies estimées :
  - bouclage sur les énergies profilées aux écarts
  - bouclage sur les pertes en RT.
- Les processus de comptage vont s'améliorer et doivent tendre à réduire l'échéance entre le temps réel et la relève des consommations (Linky et autres…) .
- Les RE attendent que le règlement des énergies soit soldé au plus tôt.

Proposition de RTE : Principes

Ne pas modifier les échéances actuelles du processus mais renforcer les contrôles/étapes de validation et sécuriser les GRD vis à vis des RE en cas d'erreur avérée.

Pour le GRD :

- Si un RE conteste hors délais, le GRD instruit la contestation avec l'appui de RTE qui apporte son expertise pour évaluer l'impact financier des RE concernés.
- Le GRD procède à la compensation des RE impactés
- Pour ce faire, ajouter un texte dans les Règles pour sécuriser le GRD et lui permettre de récupérer les sommes dues pour rembourser le RE qui a contesté.

Proposition de RTE : Principes

- RTE propose de rétablir les énergies sur la base du prix Spot.
  - Vis à vis des RE, il semble d'abord important de restituer les énergies dans les bons périmètres. Le prix Spot qui sert déjà de référence pour valoriser les corrections en RT semble équitable et pourrait être accepté par les RE.
- Création d'une prestation « Bilan GRD » ayant pour objectif de publier au GRD un bilan annuel lui permettant 10/15j avant le dernier calcul Ecart M+12 et le calcul RT de renvoyer une correction si nécessaire.

Exemple :
- Alerte x% entre le bilan global déclaré et la synchrone PS.
- Variation entre les M+X pour chaque type de courbe
- Bilan du RE Bouclant

Proposition de RTE : Principes

Pour le RE :
- Renforcer dans les Règles le fait de soumettre le RE au contrôle de ses données en donnant un acquittement au Gestionnaire de Réseau avant la dernière échéance de calcul voire de facturation.
- Cette proposition a le mérite de clarifier la responsabilité de chacun. RTE et les GRD doivent garantir la qualité de leurs données et mettre en œuvre les contrôles qu'il convient pour y arriver. Les RE doivent être incités à vérifier leurs données en amont de la facturation.